

Réunion du Conseil Régional
Le mardi, 3 octobre 2023
Bureau du SEI 10004 – Édifice FTQ
140-2679 Boulevard du Royaume, Jonquière, Qc, G7S 5T1
Et
Téléconférence – Teams

Présences :

- Marc-André Gobeil, Président
- Sébastien Tremblay, Vice-Président
- Mélissa Jane Morin, Secrétaire-trésorière
- Catherine Bélanger, SEI 10004
- Solène Boudrias, SEI 10110
- Aline Harbec, SEI 10004
- Josée Bergeron, UEDN 10501
- Marie-Pier Richard, Comité régional des femmes

Invités :

- André-Anne Samson, Directrice des femmes de l'AFPC-Québec
- Mélanie Desrosiers, Conseillère syndicale de l'AFPC

1. Appel à l'ordre:

Le président souhaite la bienvenue et débute la réunion après constatation du quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour :

p/a Solène Boudrias/Sébastien Tremblay

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Motion adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption des procès-verbaux de la dernière réunion :

p/a Mélissa Jane Morin/Solène Boudrias

Que le procès-verbal de la dernière réunion soit adopté tel quel.

Motion adoptée à l'unanimité.

4. Trésorerie :

a. Présentation des états financiers intérimaires

Les états financiers intérimaires sont présentés. Notre financement régulier n'a pas encore été reçu pour l'année en cours.

b. Bilan grève

Les dépenses pour les lignes de piquetage de Bagotville et de la rue racine à Chicoutimi n'ont pas encore été comptabilisées car nous n'avons pas reçu de demande des sections locales responsables. Nous paierons leurs frais dès que ces sections locales auront envoyé leurs bilans et pièces justificatives. La ligne de Jonquière a réclamé un peu plus que le 5000\$ initialement prévu. Tous sont d'accord pour ne pas réclamer la différence.

5. Correspondance :

- a. Congrès de l'AFPC : Nous avons reçu la convocation pour le congrès de l'AFPC qui se tiendra en mai 2024. La date limite pour inscrire les délégués est le 24 novembre 2023. Nous procéderons à l'élection de notre délégué lors de la prochaine réunion.

6. Conseil québécois :

La prochaine réunion aura lieu le 21 novembre. Il n'y a pas de suivi puisqu'aucune réunion n'a été tenue depuis notre dernière rencontre du conseil régional.

7. Comités :

a. Actions politiques

- Retour sur la grève. L'organisation des lignes de piquetage a été appréciée par les membres.
- Mélanie nous parle des prochaines campagnes à venir (Soutien en solidarité avec les membres de l'ASFC, Problématiques avec le nouveau fournisseur d'assurance, Parcs Canada vs l'inaction de l'employeur à signer la convention collective.

b. Formation

Les formations à venir sont publiées sur le site de l'AFPC-Québec à l'adresse suivante : <https://afpcquebec.com/calendrier/>

c. **SST**

La CNESST a mis sur pied un service d'accompagnement pour la conclusion d'une entente volontaire. Ce service est de plus en plus proposé immédiatement après une décision de refus, juste avant qu'une demande de révision soit faite par les parties.

La recommandation de l'AFPC et de la FTQ est à l'effet de ne PAS participer à ce processus et de ne PAS signer de transactions avec la CNESST dans ce cadre.

8. Retour sur le congrès régional de l'AFPC-Québec

Nous avons aimé l'endroit choisi. Le centre des congrès et la ville de Trois-Rivières sont un endroit parfait pour tenir ce type d'évènement.

9. Parole aux sections locales :

p/a Solène Boudrias/Sébastien Tremblay

Que la résolution proposée soit adoptée (Voir résolution en annexe).

p/a Solène Boudrias/Sébastien Tremblay

Que la résolution soit mise en dépôt.

Motion adoptée à l'unanimité

10. Cahier des résolutions

Le cahier des résolutions est à jour.

11. Varia

Aucun point

L'ordre du jour étant épuisée, Josée Bergeron propose la levée de l'assemblée à 19h.

Marc-André Gobeil, Président

Mélissa Jane Morin, Secrétaire-trésorière

Annexe

Résolution Conseil régional AFPC 05 02/10/2023

Afin de faciliter l'implication de la présidente du comité des Femmes de l'AFPC Marie-Pier Richard qui appartient à la section locale SEI Chicoutimi afin de lui permettre d'assister aux réunions de Récif 02.

Il est résolu d'allouer une banque d'heure de 37.5hrs par année afin de combler la perte salariale qui sera remboursée par le Conseil régional de l'AFPC 05. La perte salariale inclura les déductions à la source part employé et employeur qui seront à la charge de la section locale 10110 Chicoutimi.

p/a Solène Boudrias / Sébastien Tremblay